



des
SOU des Ecoles
laïques

Annecy



Chers Parents

Le centre de loisirs "les mercredis du Sou" est l'occasion de découvrir les autres et ses capacités personnelles. d'apprendre à respecter l'environnement... à travers un thème : "LES ÉPOQUES REVISITÉES". Le rôle des adultes est d'accompagner chaque enfant tout en veillant à l'équilibre du groupe, et au bien être de chacun dans un cadre sécurisé.

Nous accueillons les enfants de 3/12 ans :

à l'école de Novel

70 ter avenue de France

74000 Annecy

Accueil échelonné entre 8h et 9h

l'après-midi à 13h15

Accueil le soir entre 17h30 et 18h

LA RUÉE
VERS L'OR



AU TEMPS DES
CHATEAUX

Pendant le séjour nous découvrirons
ensemble différentes époques
à travers le monde

Prévoir des vêtements et chaussures (baskets) adaptés aux activités proposées. Les enfants devront **toujours** avoir avec eux un sac à dos avec : une gourde, une casquette, un Kway.

Pour les 3/5 ans prévoir en plus un change complet et le doudou

Bureau Sou des Ecoles
sur rendez-vous
Tel 04 50 27 65 09
sou.annecy@gmail.com

Président : Vincent PORTMANN
Permanences : Sandrine ODOUARD

Centre de Loisirs Mercredis du Sou
Directrice Virginie LAVOREL
Tel 06 62 29 01 67
www.soudesecoles-annecy.fr

Règlement intérieur

ACCUEIL

Tous les enfants de 3 à 12 ans sont acceptés au centre de loisirs peu importe leur lieu d'habitation. Nous acceptons les enfants de 2 ans et demi sous réserve qu'ils soient scolarisés et propres (pas de couche).

Les parents doivent nous signaler si leur enfant est porteur de handicap afin que la direction puisse adapter son accueil, voire si nécessité d'un accompagnement personnalisé (dossier de prise en charge MDPH).

Discipline générale

Si le comportement d'un enfant met en cause l'équilibre du groupe, la direction pourrait l'exclure après information écrite à la famille et sans remboursement. Les parents ont l'obligation de reprendre leur enfant dès la notification.

RESPONSABILITÉ

Les enfants arrivant avant les horaires d'ouverture demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

A l'arrivée et lors du départ, il est obligatoire de venir signaler le nom de l'enfant aux adultes du centre de Loisirs. Les enfants ne seront remis qu'à leurs responsables légaux. Toute autre personne doit avoir une autorisation datée et signée du représentant légal de cet enfant et présenter une pièce d'identité.

Si le centre de loisirs est sans nouvelles et si les tentatives de contact avec la famille restent infructueuses, l'enfant sera confié à la Police Nationale.

Tout changement de situation ou de coordonnées personnelles doit être signalé au responsable de la structure, ainsi qu'au bureau du Sou.

SÉCURITÉ

Les enfants ne doivent avoir sur eux ni objets coupant ou dangereux.

Les dégâts occasionnés par les enfants (vitres brisées ou objets cassés) sont à la charge des parents.

ACTIVITÉS

Le fait d'inscrire son enfant à l'Accueil de Loisirs sous-entend que les parents acceptent que celui-ci pratique les activités programmées, étant entendu que toutes les conditions d'encadrement, d'assurance et de sécurité sont assurées.

DISPOSITION SANITAIRE

Repas

Les repas sont fournis par la cuisine centrale. Si le régime d'un enfant est trop contraignant pour le fonctionnement du centre (suite à un PAI) le repas doit être apporté par la famille. Elle s'engage à remettre à l'inscription l'intégralité du PAI à jour.

Hygiène

L'accès à l'Accueil de Loisirs est interdit aux personnes ne respectant pas les règles d'hygiène élémentaires (adultes et enfants), portant des signes

caractéristiques de maladies contagieuses, ou se présentant en état d'ébriété. En cas de doute, un certificat de non contagion peut-être demandé aux familles.
La piscine est interdite aux enfants ayant des poux.
Conformément à la loi, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du centre de Loisirs.

Sanitaire

En cas de traitement médical en cours et sur présentation de l'ordonnance médicale, la direction du Centre de Loisirs gère et veille à la prise des médicaments par l'enfant.
Remettre le traitement et l'ordonnance à l'animateur dès votre arrivée.

Tiques

Nous tenons à vous informer que les enfants ne sont pas à l'abri des morsures de tiques.
Nous vous invitons à vérifier chaque soir vos enfants lors de la douche.

EFFETS PERSONNELS

Les vêtements de valeurs ne sont pas conseillés. Ils doivent être marqués au nom de l'enfant. Il est interdit de donner aux enfants bijoux et objets de valeur (jeux électroniques, baladeur, MP3, portable, etc.). Le Sou n'est pas responsable de la perte, du vol ou de la détérioration de ces objets. Ils ne seront en aucun cas couverts par l'assurance.

ANNULATION / REMBOURSEMENT

En cas d'annulation

Si l'annulation est faite : 1 mois avant remboursement total, 1 semaine avant seul le repas peut être remboursé.

En cas de maladie

Nous devons recevoir un certificat médical dans les 48h et un remboursement de 50% est effectué à la fin du séjour pour 2 mercredis consécutifs d'absence, passé ce délai pas de remboursement.

Avoir

Nous gardons les avoirs 1 an. Passé la date, plus de remboursement possible.

En cas d'annulation d'une activité prévue pour des raisons indépendantes de notre volonté (météorologiques ou logistiques), le Sou Des Écoles mettra tout en œuvre pour la remplacer par une autre de même nature. Si un remplacement est impossible, la part du tarif consacré à cette activité sera remboursée sous forme d'avoir.